

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 18

OBJET : Convention-cadre Petites Villes de demain pour la commune de Villeneuve de Berg et la communauté de communes Berg & Coiron - Avenant n°1

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2025-106**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, SEVENIER-ALIVON Annick, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine,

Excusés : MM, EYRAUD Anne-Marie, CROS Isabelle, MORGE Florian, TAULEMESSE Karine, ALONSO Sébastien, AULNER Roselyne, COSSE Marie-Jeanne, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann, FANTINI Sébastien

Procurations : MM EYRAUD Anne-Marie à DUBOIS Sylvie, MORGE Florian à BELLENGER Jacques, TAULEMESSE Karine à VIGNE Christophe, ALONSO Sébastien à FARGIER Marie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, COSSE Marie-Jeanne à MEHL Didier,

Absents non excusés : MM. DUSSOL Roxane,

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Madame le Maire expose au conseil municipal que le programme "Petites ville de demain" et le financement des postes de chef de projet, initialement prévus jusqu'en mars 2026, ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2026.

La plupart des conventions valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) avaient calé leur durée sur la date initiale de fin du programme, en mars 2026.

De manière à encadrer règlementairement la prolongation du dispositif au-delà de mars 2026, il est nécessaire qu'un avenant, dont la commune de Villeneuve-de-Berg, la Communauté de communes Berg & Coiron et l'Etat sont signataires, proroge jusqu'au 31 décembre 2026 la Convention-cadre Petites Villes de demain pour la commune de Villeneuve de Berg et la communauté de communes Berg & Coiron, signée le 9 février 2023.

Pour autant, les effets de l'ORT continueront à se prolonger jusqu'au 31 décembre 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la Convention-cadre Petites Villes de demain pour la commune de Villeneuve de Berg et la communauté de communes Berg & Coiron, tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 12 décembre 2025

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

